

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire - Canton de Langeais
COMMUNE D'AMBILLOU

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE D'AMBILLOU

L'an deux mil vingt-quatre, le 08 novembre, à 19h, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Bruno CHEUVREUX, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 04 novembre 2024.

La séance a été publique.

Effectif légal du conseil municipal : 19

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents 13	CHEUVREUX Bruno, CARRE Lucette, MARECHAL Marielle, BARRIER Charles, BOCAGE Jean-Yves, RICHARD Pascal, TOUCHARD Valérie, BRAUD Santiana, CHENEAU Céline, TEIXEIRA Garry, DELAUNAY Jennifer, HEMOND Sylvie, DELETANG Claude.	
Etaient Absents 6	BETTE Thierry, <i>Absent</i> MICHAUD Jean-Claude, <i>Absent</i> ROZO Emmanuelle, <i>Excusée</i> BROSSARD Angéline, <i>Excusée</i> BIZARD Bernadette, <i>Excusée</i> SUZANNE Julie, <i>Excusée</i>	--- --- <i>Pouvoir à Lucette Carré</i> --- <i>Pouvoir à Céline Cheneau</i> ---

Votants : 15

Le quorum étant atteint, la séance a été déclarée ouverte à 19h.

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Marielle Maréchal a été désignée pour remplir cette fonction

2024-027 – Demande de DETR 2025 : aménagement et sécurisation de la rue principale

Le Maire informera le Conseil Municipal qu'il est possible de déposer une demande de subvention DETR/DSIL pour 2025 pour le projet ci-dessus.

Il indiquera que les dossiers sont à déposer avant le 20 décembre 2024.

Rappel du projet :

1. Il est constaté depuis de nombreuses années des excès de vitesse dans cette rue, qui est actuellement peu aménagée pour faire ralentir les véhicules.
2. Les trottoirs sont anciens et en mauvais état, par certains endroits, ils n'ont pas la largeur réglementaire (voir le Plan d'Accessibilité des Voiries et des Espaces publics - PAVE).
Un élargissement de certaines parties pourrait permettre de remplir les obligations du PAVE, et de réduire la largeur de roulement et ainsi faire ralentir les automobilistes.
3. Cette rue est très minérale, le projet propose également de la végétaliser et de l'arborer.

Compte tenu de tous ces éléments, il serait opportun de prévoir l'aménagement de cette rue.

Le Maire précisera enfin, que la bande de roulement traversant Ambillou a été fortement endommagée lors des derniers travaux de rénovation d'assainissement.

À ce titre, le Conseil Départemental va inscrire dans son programme de travaux 2025, la réfection de cette route.

Le planning sera le suivant :

- Maîtrise d'œuvre déjà en cours,
- Début des travaux 1^{er} semestre 2025,
- Travaux du Service Territorial d'Aménagement – STA, 2^{ème} semestre 2025.

Le maire présentera au cours de la réunion le plan de financement prévisionnel de l'opération.

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES	
Maîtrise d'œuvre	30 000 €	ETAT (DETR/DSIL) sur 380 K€ (30 %)	114 000 €
Travaux	350 000 €		
		Autofinancement commune/projet	266 000 €
Total HT	380 000 €	Total HT	380 000 €
TVA	76 000 €	Autofinancement commune/TVA	76 000 €
TOTAL TTC	456 000 €	TOTAL TTC	456 000 €

Après exposé des motifs,
Après échanges entre les conseillers,

Après délibération, le Conseil Municipal décide par 15 voix :

- **DE L'AUTORISER** à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR/DSIL 2025, afin de permettre les travaux de sécurisation et d'aménagement de la Rue Principale.
- **D'APPROUVER** le plan de financement présenté,
- **DE L'AUTORISER** à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Le (La) Secrétaire de séance,

Le Maire – Bruno Cheuvreux
Pour extrait certifié conforme